

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-VIATRE

SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt Deux, le mercredi 09 novembre, à 20 h 30, le conseil municipal de la commune de SAINT-VIATRE légalement convoqué en date du 02/11/2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. LEONARD Christian, Maire.

Etaient présents : 13	<ul style="list-style-type: none"> LEONARD Christian, DUPONT Jean-Louis, BECHON Jean-Michel, BOURGEOIS Pauline, CHAUVET Alain, B. RAULIC, MARION Laurent, JAVARY Christine, MOREAU Véronique, RAGOT Juliette, BORYSKO Daniel, I. GRESSIER et TORRENT Anne-Marie
Etaient absents : 2	<ul style="list-style-type: none"> A. MENG qui donne pouvoir à TORRENT Anne-Marie J.C. CLEMENT qui donne pouvoir à A. CHAUVET

Le Maire ouvre la séance.

Madame JAVARY Christine est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 21 SEPTEMBRE 2022

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 21 Septembre 2022 joint en annexe. Approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2022-041 : Décision modificative – Budget Principal

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes
6411 + 500 €	
615231 - 500 €	
INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes

Ces virements étaient nécessaires pour pouvoir régler les salaires (Remplacement d'agents absents).

Ordre du Jour :

- Opération d'adressage
- Tarifs communaux
- Étude de programmation scénographique maison des Étangs
- Travaux futurs
- Questions diverses

DÉLIBÉRATION 2022-0037 – OPÉRATION D'ADRESSAGE

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément aux articles L.2212-1L, L.2212-2 et L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient donc au conseil de valider le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune, et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en place. De plus, Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner

aux rues, voies et places de la commune. La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes) et la connexion des réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles. Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues, chemins, lieux-dits et places, le Conseil Municipal :

DÉCIDE :

DE VALIDER les noms attribués à l'ensemble des voies communales ouvertes à la circulation et des lieux-dits :

- Une voie libellée « Route de Lamotte » est créée à l'intersection de la route de Nouan le Fuzelier (D49) à St-Thérèse jusqu'au croisement avec la D923
- Une voie libellée « Rue Napoléon III » est créée en partant de la commune de la Ferté Beauharnais (D923) jusqu'à la limite de la commune de Saint-Viâtre en direction de Lamotte
- Une voie libellée « Chemin Ferré » est créée, elle relie la « route de Lamotte » et la rue de Nouan le Fuzelier (D49)
- Une voie libellée « Chemin de Courmême » est créée, entre la rue de Chaumont Sur Tharonne (D123) et la rue de Lamotte (D49),
- Une voie libellée « Chemin de l'Etang des Bruyères » est créée, en partant de la route de Lamotte (D49) jusqu'à la propriété « L'Etang des Bruyères »
- Une voie libellée « Route de Sainte-Marie » est créée, qui part de la Route de Lamotte (D49) en face de « Neuteau » et qui se termine à la rue de la Ferté-Beauharnais (D93) en face du « Grand Cernéant »,
- Une voie libellée « Chemin de la Chaperonnière » est créée sur le CR3 en partant de la route de Sainte-Marie en face du Petit Angle et allant jusqu'à la Ferté Beauharnais sur le GR 31,
- Une voie libellée « Rue de la Saulas » est créée, en prolongement de la rue de la Saulas de la commune de la Ferté Beauharnais et se termine après la propriété du « Petit Pied Blin » à la limite de la commune de Saint-Viâtre
- Une voie libellée « Chemin de Neuzieux » est créée, sur la totalité du CR13 de la route de Sainte-Marie jusqu'à la rue Napoléon III (D923), desservant les propriétés de Neuzieux et de la Robinière
- Une voie libellée « Route de l'Épilly » est créée sur la RD48 de la route de Lamotte (D49) après la propriété de « Ste Anne » et jusqu'à la D923,
- Une voie libellée « Chemin de la Chaise » est créée en partant de la rue de la Ferté Imbault (D73)
- Une voie libellée « Route de la Margotière » est créée partant du croisement de la D105 et de la D122 jusqu'au croisement de la D122 et de la D73
- Une voie libellée « Route des Mouëts » est créée sur la totalité du VC7 du croisement des D73 et D122 jusqu'au croisement avec la D121,
- Une voie libellée « Chemin de Marmagne » est créée partant de la route de Bièvre (située sur la commune de Marcilly) desservant la propriété « La Pinsonnière »
- Une voie libellée « Route des Maremberts » est créée sur la totalité du VC6 partant de la rue des AFN (D105) et se terminant à l'intersection de la D121,
- Une voie libellée « Impasse du Gros Chêne » est créée partant de la rue de Nouan le Fuzelier (D49) avant le garage des Étangs
- Une voie libellée « Chemin du Briou » est créée, elle se situe entre le n°03 Place du Chafaud et le n° 02, rue de Nouan le Fuzelier,
- Une voie libellée « Chemin du Moulin à Vent » est créée, elle se situe entre les ns°49 et 51 de la rue de la Paix,

CAS PARTICULIERS :

- La propriété « Les Gâts » qui a son entrée sur la voie « Route de Salbris » située sur la commune de Marcilly en Gault,
- La propriété « Les Bichetières » qui a son entrée sur la voie « Route de Bièvre » située sur la commune de Marcilly en Gault,
- La propriété « L'Abbaye » qui a son entrée sur la voie « Route de Marcilly en Gault » située sur la commune de la Ferté Imbault,
-

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

D'ADOPTER les dénominations suivantes :

Liste des voies :

- Route de Lamotte
- Rue Napoléon III
- Chemin Ferré
- Chemin de l'Etang des Bruyères
- Chemin de Courmême
- Route de Sainte-Marie
- Chemin de la Chaperonnière
- Rue de la Saulas
- Chemin de Neuzieux
- Route de l'Epilly
- Chemin de la Chaise
- Route de la Margotière
- Route des Mouëts
- Chemin de Marmagne
- Route des Maremberts
- Impasse du Gros Chêne
- Chemin du Briou
- Chemin du Moulin à Vent

DÉLIBÉRATION 2022-0038 – TARIFS COMMUNAUX

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2023 comme suit :

Cantine Scolaire

- | | |
|----------------|--------|
| - Repas enfant | 3,50 € |
| - Repas adulte | 7,00 € |

Droits de Place

- | | |
|-----------------------------|---------|
| - Ticket individuel | 2,75 € |
| - Ticket groupe | 11,00 € |
| - Cirque | 44,00 € |
| - Véhicule type camionnette | 11,00 € |
| - Caravane par mois | 44,00 € |

Aire Naturelle de Camping :

- Par personne/jour 2,75 €
- Par caravane ou tente/jour 2,75 €
- Par branchement électrique/jour 2,75 €

Photocopies

- Feuille A4 0,30 €
- Feuille A3 0,60 €

DÉLIBÉRATION 2022-0039 – SUBVENTION TELETHON 2022

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide :

- D'octroyer une subvention de 100 € pour le Téléthon 2022.

DELIBERATION 2022-0040 – SCÉNOGRAPHIE DE LA MAISON DES ÉTANGS – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal présents qu'une dépense pour l'Étude de programmation scénographie de la Maison des Étangs avait été inscrite au Budget Primitif 2022.

L'entreprise DECALOG qui a réalisé l'étude vient de rendre son rapport composé d'un programme muséographique, de préconisation de mise en œuvre, d'un planning avec phasage prévisionnel avec un budget prévisionnel d'un montant de 535 000 € H.T.

Le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de tous les organismes possibles (DETR, DSR, Région, Département, ect...) afin de pouvoir financer cette opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

TRAVAUX FUTURS

Un programme pour l'enterrement des réseaux depuis le Champ de Foire jusqu'au croisement de la rue de Marcilly avec la rue de la Ferté Imbault était envisagé depuis plusieurs années auquel on pourrait ajouter la rue de l'Étang.

Des études doivent être réalisées par la DDT, le SIDELC, etc....

Décisions : Le conseil municipal réfléchi à la suite à donner

QUESTIONS DIVERSES

- Les travaux de nettoyage de l'Étang de la ville ont pris du retard, mais ils doivent bientôt commencer pour être terminés avant la fin de l'année.

- Les travaux du parcours de santé (derrière la plate-forme des déchets verts) sont terminés, les agrées vont être installés très prochainement
- Il a été décidé de faire l'acquisition d'une tente de réception pour installer notamment l'exposition des artistes dans le village lors de la foire annuelle
- Un point a été fait sur les travaux de la salle Jean HENNEQUART, et une réflexion est lancée pour l'utilisation de cette salle en dehors des créneaux pour les écoles et également sur la rédaction du règlement intérieur
- Monsieur le Maire informe qu'en raison de l'absence d'un agent communal aux écoles, un contrat de travail à durée déterminée a été passé pour son remplacement.

